Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20251218-2025_108-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2025-108

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 12 décembre 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU arrivé à 20 h 20.
Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.
Absents excusés : Mr Bertrand ROUINSARD a donné pouvoir à Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD jusqu'à son arrivée à 20 h 20 (point 9).
Secrétaire de Séance : Mme Andrée LE ROUX.

2025-108- Réhabilitation de l'école – Demande de fonds de concours exceptionnel

Mr le Maire, propose à l'Assemblée de solliciter Redon Agglomération, dans le cadre du dispositif des fonds de concours exceptionnels, afin de financer le projet de rénovation de l'école dont le budget de l'opération s'élève à 2 290 000 € HT. Il sollicite une demande de fonds de concours à hauteur de 400 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter Redon Agglomération, dans le cadre du dispositif des fonds de concours exceptionnels pour un montant de 400 000 €, afin de financer le projet de rénovation de l'école.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

